

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION :

20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq du mois de septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :

LE GOUX Philippe, Maire

KEROULLÉ Christine, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISET Maëlig, HERNOT Hervé (*arrivée à 19h40*), Adjoints.

~~GUEZOU Annick~~, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, ~~GLO Stéphanie~~, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents excusés : GUEZOU Annick (pouvoir à LE GOUX Philippe),

Absents : GLO Stéphanie

Secrétaire de séance : CARON Guillaume

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

20240925/46 Finances communales – projet d'acquisition des murs du bar tabac

Le Maire fait savoir que le propriétaire des murs du bar tabac de Pléguien a contacté la mairie dans le cadre de la vente du bâtiment. Le propriétaire propose de vendre les murs du bâtiment, constitué d'une maison d'habitation et d'un commerce, à hauteur de 140 000 €.

En raison de l'intérêt d'un tel commerce dans le centre bourg, pour la vie sociale et intergénérationnelle, et pour les services de proximité rendus, le Maire propose au Conseil municipal de se porter acquéreur sur la base de 140 000 €, hors frais de notaire. Le Maire précise que des aides publiques peuvent être sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre du maintien des derniers commerces en milieu rural, afin d'établir le plan de financement de cette opération.

Le Maire précise que le bail de location en cours sera repris en l'état si la commune devient propriétaire.

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

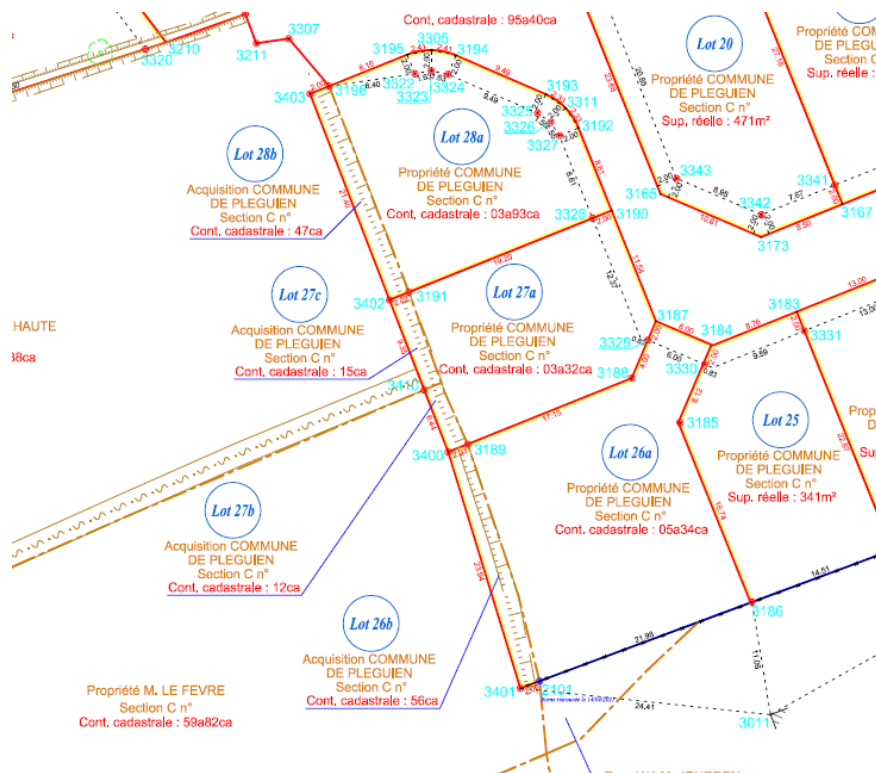
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se porter acquéreur de l'immeuble situé 23 Route de Plouha, constitué d'un commerce de type bar-tabac et d'une partie habitation sur la base de 140 000€, hors frais de notaire ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des aides publiques pour établir le plan de financement de cette opération, notamment auprès de l'ANCT dans le cadre de son « accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural » ;
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toute démarche liée au projet d'acquisition précité.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location attenant.

20240925/47 Lotissement Le Clos de Kerziot – acquisition des parcelles constituant des talus

Claude Le Méhauté, adjoint, fait savoir que dans le cadre du bornage des tranches 2 et 3 du lotissement Le Clos de Kerziot, il appartient à la commune de régulariser l'acquisition des parcelles cadastrées 26b, 27b, 28b, 27c, constituant des talus, auprès des propriétaires actuels.

Comme convenu avec les propriétaires concernés lors du bornage, Claude Le Méhauté propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles 26b, 27b, 27c et 28b à l'euro symbolique, dans le cadre de la bonne gestion du lotissement communal.



Il appartient au Conseil municipal de statuer sur ce dossier.

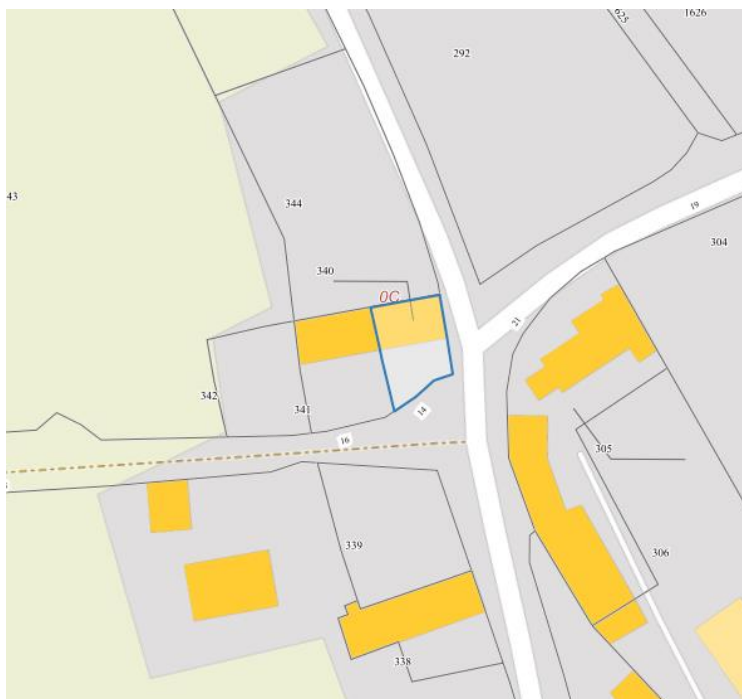
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACQUERIR** à l'euro symbolique les parcelles 26b, 27b, 27c et 28b appartenant respectivement à M LE FEVRE Denis, Monsieur LE MEHAUTE Etienne et Madame LE BARS Marie-Françoise ;
- **DE CONFIER** la rédaction des actes de vente à l'étude de Me GANNAT de Lanvallon ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

20240925/48 Régularisation de limite de propriété - cession d'une parcelle du domaine public – Rue Le Roha

Le Maire fait savoir que suite à un alignement délivré dans le cadre d'une vente de propriété au 182 Rue Le Roha (anciennement 14 Le Roha), il apparait un problème d'empiètement sur le domaine public pour une partie de la cour de la propriété.

Afin de rétablir la situation problématique très ancienne, le notaire en charge de la vente a sollicité la commune pour procéder à la régularisation des limites de propriétés, entre la parcelle cadastrée C 340 sise 182 Rue Le Roha (anciennement 14 Le Roha), et le domaine public.



Le Maire propose à l'assemblée de régulariser la situation en tenant compte des limites existantes sur le terrain, avec une cession à l'euro symbolique de la partie du domaine public intégrée dans la propriété privée. Le Maire précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le Maire rajoute également que si la clôture devait être refaite par les propriétaires, il sera impératif de respecter la réglementation du PLUIH en vigueur.

Il appartient au Conseil municipal de statuer sur ce dossier.

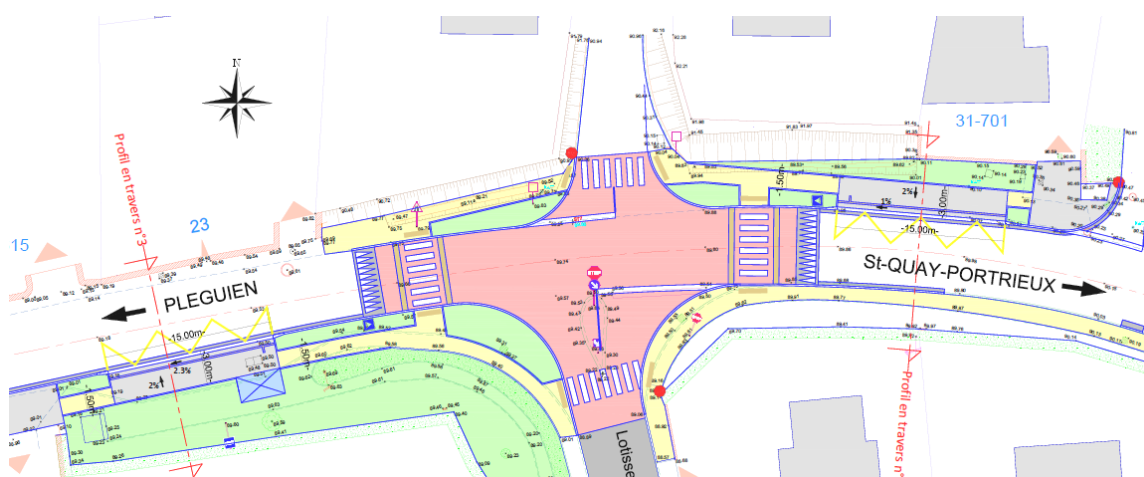
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la cession à l'euro symbolique, d'une partie du domaine public constituant depuis des années une partie de la cour de la propriété cadastrée C 340 sise 182 Rue Le Roha (anciennement 14 Le Roha), en tenant compte des limites actuelles existantes sur le terrain ;
- **PRECISE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **PRECISE** que si la clôture de la propriété doit être refaite, il sera impératif de respecter la réglementation du PLUIH en vigueur ;
- **DECIDE DE CONFIER** la rédaction de l'acte de vente à l'étude de Me GANNAT de Lanvollon ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder aux démarches liées à cette régularisation et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

20240925/49 Travaux de sécurité RD9 – côté St-Quay-Portrieux – demande de subvention régionale

Le Maire rappelle les travaux de sécurisation prévus sur la RD9 côté St-Quay-Portrieux. Il précise que certains aménagements, tel que les arrêts de car du réseau BreizhGo, peuvent faire l'objet d'un financement Régional.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter les financements mobilisables auprès de la Région Bretagne, pour l'aménagement de 2 quais bus aux normes, au niveau du carrefour de la RD n°9 avec le lotissement « Les Prés Fleuris » et l'Impasse Kergozou.



Il appartient au Conseil municipal de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à solliciter la Région Bretagne dans le cadre des financements relatifs aux arrêts de car sur le réseau BreizGo ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de financement proposée par les services de la Région et toute pièce afférente à ce dossier.**

20240925/50 Equipements sportifs - mise à disposition des équipements de football - saison 2024/2025

Bryan Le Moan, conseiller municipal, fait savoir au Conseil que les clubs de « la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise » et de « l'Athlétic-club Pléguinais », demandent la possibilité d'utiliser le terrain de football et les vestiaires-douches de Pléguen pour la saison 2024/2025 selon les mêmes modalités que la saison 2023/2024.

Il est proposé à l'assemblée de reconduire la mise à disposition des équipements communaux pour la nouvelle saison et de formaliser cette mise à disposition par une convention qui en précisera toutes les modalités.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable à la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires-douches aux clubs de football de Lanvollon et de Pléguen, pour la saison 2024/2025 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.**

Arrivée de M Hervé HERNOT à 19h40

20240925/51 Leff Armor Communauté – Zones d’Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Leff Armor Communauté travaille à la définition de son schéma directeur des énergies renouvelables (EnR) depuis juin 2023. Les phases de diagnostic et de concertation citoyenne ont permis au groupe de travail des élus de se positionner sur un scénario émergent de développement de ces énergies sur le territoire, restitué au comité de pilotage du 27 mai.

Par ailleurs, la loi APER de mars 2023 impose aux communes de désigner des zones d’accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire. En Bretagne, les Côtes d’Armor sont le département pour lequel les communes ont pour le moment le moins remonté de ZAER, ceci s’expliquant par la particularité de notre département à mener des études de planification énergétique à l’échelle communautaire. M. David COCHU, référent préfectoral unique (RPU) et secrétaire général de la préfecture, en a bien pris acte lors de la première visioconférence territoriale des Côtes-d’Armor relative aux ZAER du jeudi 16 mai 2024. Un courrier de Leff Armor communauté a été envoyé au Préfet en ce sens en date du 13 mars 2024.

Une seconde relève des ZAER est prévue fin novembre 2024, avec au préalable pour les communes différentes étapes à respecter, notamment une concertation du public et la prise d’une délibération.

Afin d’aider les communes à faire cette désignation sur leur territoire, Leff Armor communauté a proposé un accompagnement sur la base des travaux du schéma directeur, avec l’aide du bureau d’études Energies Ouvertes (EO).

Claude Le Méhauté et Christine Keroullé, qui ont participé au groupe de travail sur le sujet le 5 septembre dernier, présentent les premiers éléments cartographiques et les zones identifiées sur Pléguien.

Les communes ont jusqu’à fin septembre / début octobre pour faire un retour sur les ZAER désignées, afin de pouvoir mener une concertation publique courant octobre. Suite aux concertations communales, un débat au sein de l’EPCI sera organisé. Les communes pourront alors prendre leurs délibérations pour arrêter officiellement les ZAER à inscrire.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **DECIDE de définir les zones suivantes, pour chaque filière :**
 - **Filières électriques :**
 - **Photovoltaïque en toiture : toute la commune**
 - **Photovoltaïque en ombrière :**
 - **Parking de la salle communale La Salamandre,**
 - **Parking du terrain de football,**
 - **Parking du CIAS,**
 - **Parking de la boulangerie,**
 - **Parkings situés dans la ZA du Ponlo,**

- **Parking de l'entreprise Algues Armorique située au 632 Le Runglais,**
- **Le cimetière communal,**
- **Photovoltaïque au sol :**
 - **Secteur de Kervenou : parcelles Parcelle A 408, A 409, A410, A331, A332, A 412, A 413, A414 A 415 et A 1036,**
 - **Secteur de Garzambic : parcelles A 311 et A 316,**
- **Eolien : pas de zone définie ;**
- **Hydroélectricité : pas de zone définie ;**
- **Filière chaleur :**
 - **Méthanisation : tous les sièges d'exploitations agricoles ;**
 - **Solaire thermique : toute la commune ;**
 - **Bois énergie : toute la commune ;**
 - **Géothermie : toute la commune.**
- **PRECISE qu'une consultation de la population sera faite mi-octobre avec la mise à disposition d'un registre en mairie.**

Leff Armor Communauté – réhabilitation du site des anciennes lagunes d'assainissement

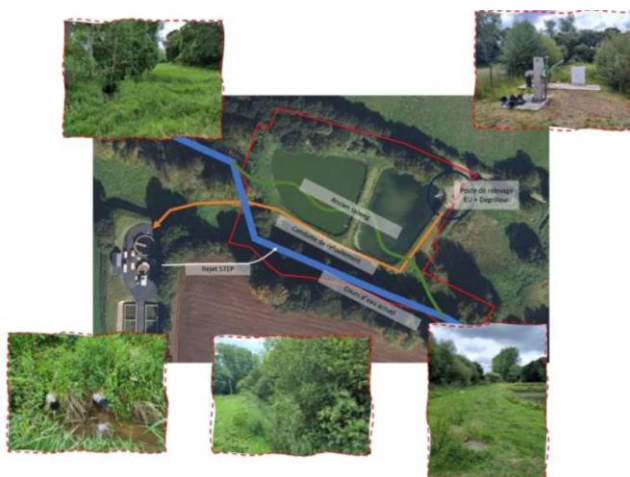
Le Maire présente le programme de réhabilitation du site des anciennes lagunes, porté par Leff Armor Communauté, dont les travaux vont s'étaler de septembre à novembre prochain.

Le projet de réhabilitation s'entend par la remise en état environnement du site après déconnexion des lagunes d'assainissement, sous l'égide de la compétence GeMAPI et du contrat territorial de bassin versant Argoat-Tregor-Goëlo.

La réhabilitation consiste en :

- La remise en état du cours d'eau dans son lit d'origine (le Kerguidoué);
- La restauration de la zone humide ;
- Plantations incluant la ripisylve (plantes halieutiques en berge) ;
- Tout en déplaçant les réseaux (assainissement, eau, élec, télécom) en maintenant la continuité de service.

Visuel avant travaux :



Visuel après travaux :



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

LOT 1 / Renaturation de la zone humide et cours d'eau ENTREPRISE COLAS	114 840,00 €
LOT 2 / Plantation et création d'une ripisylve ENTREPRISE PAYSAGE ET PEPINIERES DU GUILLORD	4 524,64 €
Maitre d'œuvre travaux BUREAU D'ETUDE QUARTA	11 500,00 €
TOTAL COÛT DES TRAVAUX LEFF ARMOR	130 864,64 €
SUBVENTIONS (80%)	104 692,71 €
RESTE A CHARGE LEFF ARMOR (Taxe GeMAPI)	26 172,93 €

Le Maire précise que la commune va s'inscrire dans la continuité de ce projet, afin d'aménager la partie nord du ruisseau, qui sera accessible au public. Il est envisagé l'installation de mobilier de type observatoires ou encore des tables et des bancs. Ces aménagements seront chiffrés en vue du budget communal 2025.

Tiers-lieu « Le Repère » - point d'étape

Le Maire rappelle l'avancement des travaux du tiers-lieu « Le Repère ».

Le planning est plutôt bien respecté, malgré les avec une fin des travaux prévue mi-février 2025.

L'ascenseur a été posé et l'isolation est en cours.

Le Maire précise qu'une nouvelle visite des lieux pourra être prochainement organisée.

Lotissement Le Clos de Kerziot – commercialisation

Le Maire rappelle la commercialisation en cours des lots des tranches 2 et 3 du lotissement Le Clos de Kerziot. Sur les 32 terrains à vendre, 11 terrains sont réservés et 4 compromis de vente sont signés, dont le lot devant accueillir 8 logements sociaux. Le Maire précise que le dernier lot de la tranche 1 est également réservé.

La Maire fait savoir que la construction des 4 logements sociaux Terres d'Armor Habitat de la tranche 1 du lotissement a commencé, une cérémonie de pose de la première pierre aura lieu le vendredi 11 octobre à 10h.

Retour sur les animations estivales 2024

Monsieur le maire souhaite souligner l'été riche en animations sportives et culturelles.

L'évènement « Pléguien en forme olympique » du 26 juillet a rencontré un vif succès, les retours sont très positifs, la population a apprécié cette soirée conviviale, c'est une réelle réussite. Les bénéfices de cette journée reviennent aux associations participantes, une cérémonie officielle aura lieu ce vendredi 27 septembre à 19h en mairie, avec la remise d'un chèque de 316,55€ pour chaque association. Bryan Le Moan, conseiller municipal, fait savoir que les associations ont apprécié la dynamique de cet évènement et sont partantes pour renouveler l'expérience l'année prochaine.

La 22^e édition du festival des Musicales de Blanchardeau, qui a lieu du 30 juillet au 13 août, a lui aussi rencontré un vif succès, avec 5 concerts sur 6 organisés à l'église de Pléguien. 1600 spectateurs ont été accueillis sur l'ensemble des concerts. Le Maire souligne la bonne organisation et la bonne concertation entre l'association du festival et les bénévoles de la commune. Les retours de la population sont très positifs, de par l'esprit festif ressentit sur la place de la mairie avec les musiciens présents avant les concerts et la présence de foodtrucks permettant à chacun de se restaurer. Le Maire précise que ce type d'évènement permet de donner une dynamique à la commune.

La 3^e édition du festival électro DELE-TERRE du 10 août a également été une réussite, avec la présence de 800 festivaliers. Le Maire souligne la bonne organisation de l'association.

Bryan Le Moan rajoute que le tournoi de palets et la brocante organisés par l'association Paletguien le 22 septembre dernier ont également séduits les habitants malgré la météo incertaine, la population est particulièrement sensible à ce type d'évènement convivial.

Le Maire précise qu'à Pléguien, le conseil municipal a pour habitude de faciliter la dynamique associative, avec l'aide des services techniques ou des élus communaux.

Leff Armor Communauté – Révision du PLUiH – point d'étape

Le Maire fait un point d'étape sur la révision du PLUiH en cours, suite au dernier COPIL, notamment concernant les secteurs de projets identifiés. Il fait savoir que la commune bénéficiera de 0.4 ha de surface constructible en plus des 1.1 ha déjà identifiés dans le cadre du partage à l'échelle intercommunale. Le Maire fait savoir qu'une réunion publique aura lieu d'ici la fin d'année.

Décisions du Maire**(Selon DEL 20240626-38 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal)**

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT, un certain nombre d'attributions dans le but de simplifier et de rendre plus efficiente la gestion des affaires courantes. Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

7° Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Date	Emplacement	Achat ou renouvellement	Durée	Tarif
02/07/2024	D-0024	Renouvellement	30 ans	184 €
31/07/2024	E-0042	Renouvellement	30 ans	184 €

11° Fixation des reprises d'alignement

Date	Parcelles	Adresse terrain	Décision
05/07/2024	B 679, 680 et 764	84 Route du War Gozh	Alignement à conserver
16/07/2024	B 723	Kervenec route du War Gozh	Alignement à conserver
11/07/2024	A 380	184 Impasse du Fort	Alignement à conserver
17/08/2024	D 1385	278, 292 et 300 Coat-Brucq	Alignement selon PV du 26/07/24
22/08/2024	A 165 et 166	1138 Kergolot	Alignement à conserver

12° Exercice et délégation des droits de préemption de la Commune (article L 213-8 c. urb.)

					Non signé le
DIA 02217724D0010	20/07/24	84 Route du War Gozh	B 679, 680 et 764	Me Allanic	23/07/24

Fabienne GOAZIOU rapporte une information relative à la coopération décentralisée évoquée lors du dernier conseil communautaire du 24 septembre.

Dans le cadre de la politique de coopération décentralisée, Leff Armor communauté et Guingamp Paimpol Agglomération ont candidaté à l'appel à projet TEVO (Territoires Volontaires). Le programme Territoires Volontaires, soutenu par la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) a pour objectif :

- D'accroître significativement le nombre de volontaires internationaux d'échange et de solidarité mobilisés par les collectivités territoriales et engagés en faveur des ODD ;
- De faciliter l'accès au volontariat à toutes les collectivités territoriales et établissements publics particulièrement éloignés de l'international et de ces dispositifs.

Leff Armor communauté et Guingamp Paimpol Agglomération ont été sélectionnés à cet appel à projet qui leur permet :

- D'accueillir dans chaque intercommunalité un service civique malgache pour une durée de 8 mois à compter du mois de novembre 2024
- De préparer l'envoi d'un jeune du territoire dans le cadre d'un volontariat international à Madagascar.

Yvon Briand demande si le panneau d'affichage situé près du rond-point du bas du bourg va être remplacé. Le Maire indique qu'un nouveau panneau aux normes légales en matière d'affichage sera prochainement commandé.

Bryan Le Moan :

- Remercie tout le monde pour l'organisation de l'évènement « Pléguien en forme olympique » du 26 juillet dernier.
- S'interroge sur l'obligation de détruire les nids de frelons apparaissant comme dangereux en vue de leur emplacement ? Le Maire répond qu'on ne peut obliger quelqu'un à détruire un nid, cela relève du bon sens de chacun. Un mot sera fait à ce sujet dans le prochain bulletin communal.

Sylvain Rouxel :

- Signale les pavés glissants rue du Gauvin et au niveau de la sortie de l'église ;
- Signale l'ancien abribus de Penquer à retirer ;
- Signale le problème d'éclairage de la route de Pludual jusqu'à la rue du Gauvin ;
- Signale une table de pique-nique cassée à Kério ;
- S'interroge sur l'éco-point de Coat Ar Oa qui est régulièrement à nettoyer : ne faut-il pas le retirer et garder un seul point de collecte dans le bourg ? Un mot sera fait sur les réseaux et dans le prochain bulletin concernant l'incivilité constatée à cet endroit.
- S'interroge sur le cheminement lié à l'abribus de Coat Brucq. Claude Le Méhauté indique qu'il a RDV à ce sujet avec l'ATD cette fin de semaine.

Stéphane Le Blanc signale un problème de maitrise de chiens dangereux dans le bois de Kério.

Christine Keroullé :

- Fait un point sur la rentrée scolaire :
 - o 97 enfants sont scolarisés à Pléguien cette année,
 - o Suite à la fermeture de classe sur la commune de Tressignaux, l'enseignante est arrivée à Pléguien, en classe de CE2,
 - o Dans l'attente du recrutement d'un(e) cuisinier(e), un cuisinier affilié au service des missions temporaires du CDG22 intervient jusqu'aux vacances de La Toussaint,
 - o Le temps méridien s'organise en 2 services,
 - o Des cloisons anti-bruit vont nous être prêtés par la commune de Pommerit Le Vicomte pour la cantine,
 - o Les formations relatives à l'accompagnement des pratiques professionnelles des agents communaux vont reprendre en septembre, avec les intervenantes de « L'expression dans tous ses états »,
- Fait savoir que la fin de mandat du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2023/2024 approche. Un voyage à Nantes avec la visite des machines de l'île est prévu pour le groupe. Le renouvellement du CMJ aura lieu après les vacances de La Toussaint, un appel à candidatures sera prochainement publié à destination des CM1, CM2, 6^e et 5^e. Le nouveau CMJ participera à la cérémonie du 11 novembre et au repas des aînés qui a lieu le même jour.

Maëlig Taisset fait savoir que dans l'attente du recrutement d'un(e) cuisinier(e), la commune va faire appel, cette année, à un traiteur de Plouha pour le repas des aînés du 11 novembre. L'animation sera faite par Dan Christy.

Guillaume Caron :

- Signale un arbre gênant sur la RD9, au niveau du panneau de commercialisation des lots du lotissement Le Clos de Kerziot. Les services communaux vont rechercher le propriétaire pour le prévenir,
- Signale le problème de stationnement et de cheminement des familles et élèves vers l'école le matin et le soir. Le Maire indique qu'il va étudier la question pour règlementer le stationnement et en informer les familles.

Marylène Derrien :

- Fait un retour sur la dernière réunion relative au Contrat Départemental Lecture-Itinérance (CDLI), en lien avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA) et Leff Armor Communauté. Ce contrat et le réseau correspondant de bibliothèques vont permettre aux communes, notamment Pléguien, de proposer des animations, des spectacles et des expositions à destination de la population. Des formations pourront aussi être proposées aux agents et bénévoles en charge de la bibliothèque. Les premières animations verront le jour début 2025, avec notamment une lecture pistée au jardin des glycines. Ce réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale permet de dynamiser et valoriser la bibliothèque communale de Pléguien,
- Fait savoir qu'elle a de bons retours sur la structure de jeux pour enfants qui a été installée au jardin des glycines.

Claude Le Méhauté fait savoir que dans le cadre du plan de gestion forestier lié aux périmètres de protection de captages en eau potable, une opération de reboisement (3000 arbres replantés) aura lieu dans le secteur dit de « Pintenaou » sur Pléguien les 18 et 19 novembre prochains. Cette action menée par Leff Armor Communauté et l'Office National des Forêt (ONF) , avec la participation des enseignes du Crédit Agricole de Lanvollon et Plouha, sera organisée en lien avec 11 écoles, dont celle de Pléguien, et notamment les classes de CM1 et CM2. Afin d'encadrer cette action qui mobilisera environ 300 élèves, des volontaires sont recherchés.

Emilie Bocher :

- Fait savoir que les portes ouvertes de la bibliothèque auront lieu ce samedi 28 septembre de 10h à 16h,
- Rappelle la remise officielle des bénéfices de l'évènement « Pléguien en forme olympique » du 26 juillet dernier, ce vendredi soir à 19h en mairie.

Prochain Conseils Municipaux :

- Octobre 2024

Fin de la séance à 21h15

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2024-09-25/46	Finances communales – projet d’acquisition des murs du bar tabac	Examinée le 25/09/24 Approuvée
2024-09-25/47	Lotissement Le Clos de Kerziot – acquisition des parcelles constituant des talus	Examinée le 25/09/24 Approuvée
2024-09-25/48	Régularisation de limite de propriété - cession d’une parcelle du domaine public – Rue Le Roha	Examinée le 25/09/24 Approuvée
2024-09-25/49	Travaux de sécurité RD9 – côté St-Quay-Portrieux – demande de subvention régionale	Examinée le 25/09/24 Approuvée
2024-09-25/50	Equipements sportifs - mise à disposition des équipements de football - saison 2024/2025	Examinée le 25/09/24 Approuvée
2024-09-25/51	Leff Armor Communauté – Zones d’Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)	Examinée le 25/09/24 Approuvée

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - SEANCE du 25 septembre 2024

<u>NOM / PRENOM</u>		<u>SIGNATURE</u>
LE GOUX Philippe	Présent	
KEROULLÉ Christine	Présente	
LE MEHAUTÉ Claude	Présent	
TAISSET Maëlig	Présente	
HERNOT Hervé	Présent	
GUEZOU Annick	Absente excusée (Pouvoir à Philippe LE GOUX)	
DERRIEN Marylène	Présente	
GOAZIOU Fabienne	Présente	
GLO Stéphanie	Absente	
BRIAND Yvon	Présent	
LE BLANC Stéphane	Présent	
CARON Guillaume Secrétaire de séance	Présent	
ROUXEL Sylvain	Présent	
BOCHER Emilie	Présente	
LE MOAN Bryan	Présent	